



Certificat de Dépôt

Pour recevoir le cachet du Salon de Mai, il doit être présenté en même temps que votre oeuvre, le jour du dépôt. Il vous servira de reçu. Vous devrez le garder et le rendre au secrétariat pour reprendre votre oeuvre.

Frais de participation (à régler avant le dépôt) : 60 Frs.

NOM Prénom a déposé une oeuvre
au 26ème Salon de Mai 1970 (Vernissage le Mardi 5 Mai).

Dates et lieux du dépôt des oeuvres: Le Mardi 28 et le Mercredi 29 Avril
de 9 h. à 18 h. à la Société C O F E M - 17, rue de Lénine, à Ivry /Seine-94,
ou le Jeudi 30 Avril, de 10 h. à 18 h. au Centre Culturel à Saint-Germain-
en-Laye, Place Maurice Berteaux.

Retrait des Oeuvres : soit à St-Germain-en-Laye (même lieu que pour le dépôt)
le Vendredi 19 Juin de 9 h. à 13 h.
soit à la Société COFEM (même lieu que pour le dépôt)
du Lundi 22 Juin au Vendredi 26 Juin inclus de 9 h. à 18 h.

Les oeuvres qui n'auront pas été retirées avant 18 h. le Vendredi 26 Juin resteront entreposées à la Société C O F E M, aux frais des exposants.

Siège social du SALON DE MAI

8, rue Victorien Sardou - PARIS-16°

Tél : 288. 44-01

Jacqueline SELZ, secrétaire générale

Instituto de arte contemporânea